

COMPTE RENDU CTL DU 12 JUIN 2020

Ce 12 juin était convoqué le premier CTL en présentiel. Une partie de vos représentants était en audio, tout comme la direction, afin de respecter les règles sanitaires toujours en vigueur.

Les points à l'ordre du jour :

- Reprise d'activité (point d'étape, APRDV, perspective de réouverture de l'accueil sans rendez-vous)
- Prime exceptionnelle
- Ordonnance congés
- Questions diverses

Avant toutes discussions, vos représentants Solidaires et CGT ont fait part de leur indignation face aux propos écrits d'un chef de service à ses agents. Ainsi ce dernier déverse son fiel sur l'activité des militants syndicaux dans la période par des propos outranciers et scandaleux ! Ce même chef de service nous reproche certainement de l'avoir empêché de faire venir un grand nombre d'agents en présentiel en faisant fi des recommandations sanitaires alors en cours, en allant totalement à l'encontre des directives du DG et du DDFIP 38 (rappelez vous la règle des 40%...), et plus grave que tout au détriment de la santé des agents, de leur famille, voire de la société.

Nous avons rappelé que le rôle des représentants a toujours été de s'assurer de la sécurité des agents et de stopper les velléités de certains responsables (peu nombreux heureusement) de faire de leur service un "cluster" potentiel en faisant encourir des risques aux agents et à leur entourage.

Pour ce responsable de SIP-SIE, il s'agit "d'agitation syndicale contre-productive" (dans le texte, SIC !). Vos représentants ont demandé un positionnement clair du directeur face à ces propos intolérables (à la limite du droit de réserve, pouvant entraîner à minima un avertissement !). Notre directeur a dénoncé fermement les propos de ce responsable et s'est engagé à le "recadrer". Nous resterons bien évidemment extrêmement vigilants sur le comportement de ce responsable de service et à la moindre incartade, nous agirons en conséquence pour faire stopper immédiatement ses agissements... A bon entendeur !

Reprise d'activité (bilan et ré-ouverture au public) :

Bilan :

La direction a présenté un point sur la campagne. Le directeur précise que « nous sommes rentrés en période de croisière, avec des phases très progressives et évolutives ». Au 9 juin, 75,6 % de l'effectif global est mobilisé (60,3 % en présentiel et 15,3 % en télétravail). Notre directeur regrette une légère baisse du télétravail mais estime qu'une marge de progrès est encore possible. Ainsi, les pc des contrôleurs stagiaires (arrivés le 2 juin dans les services) ainsi que ceux des agents en télétravail durant le confinement mais de retour en présentiel seront redistribués aux collègues « empêchés » (en ASA vulnérables notamment).

Pour la direction, l'organisation « originale » de cette campagne dans notre département et la solidarité inter-services aura permis d'assurer mieux que dans d'autres départements (CRT local, e-contact...). Concernant les déclarations, sur les 686000 foyers fiscaux isérois, près de 70 % ont déposé (restent environ 30000 foyers).

Un point noir pour le directeur : l'APRDV téléphonique... En comparaison d'un département comme le Rhône, il estime que nous sommes mauvais voire médiocres ! Il a donc demandé aux responsables SIP de réfléchir à des améliorations possibles. Pour Solidaires Finances Publiques, la comparaison dans la période est faussée puisque, comme le dit notre directeur, nous sommes le seul département à avoir mis en place un CRT local... Il reconnaît que cela peut être une des explications mais estime néanmoins que l'organisation de l'APRDV peut et doit être améliorée notamment au regard des plages d'accueil téléphonique saturées .

- Ré-ouverture au public :

Rappelons que les trésoreries sont restées ouvertes à nos usagers depuis le début du confinement (bons de secours entre autres). Cette ré-ouverture prévue le 18 juin, va donc concerner l'ensemble des sites du département et se fera en mode « dégradé ». Le matin devra être privilégié sur tous les sites (avec les horaires habituels) afin d'avoir une harmonisation qui évitera des « déports » d'usagers d'un site à une trésorerie de proximité par exemple (surtout sur l'agglomération grenobloise.) Un agent de sécurité (à minima) sera présent sur tous les sites « multi-services ».

Pour permettre aux agents SIP d'assurer l'accueil tout en continuant à gérer le « back-office », la direction a décidé de maintenir jusqu'au 2 juillet le dispositif en place pour le traitement des e-contact ainsi que le CRT virtuel (qui sera assuré sans les agents en présentiel SIP)

Pour Solidaires Finances Publiques, notre mission de service public passe obligatoirement par la ré-ouverture à tous les usagers. En effet, c'est toute une catégorie d'usagers qui a été oubliée pendant la campagne (les plus fragiles et les moins armés face à la dématérialisation). Nous sommes donc favorables à la ré-ouverture au public. Pour autant, celle-ci doit se faire dans un cadre qui respecte scrupuleusement les règles sanitaires afin d'assurer la sécurité de tous. L'inspecteur hygiène et sécurité au travail et le médecin de prévention ont validé la fiche sanitaire que la direction leur a soumise pour cette ré-ouverture. Nous serons quant à nous particulièrement attentifs à la mise en place du protocole nécessaire (distanciation, plexi, masques, gel etc).

Nous avons également rappelé que le maintien de la campagne IR pendant le confinement était bien une décision politique. Si celle-ci donne le sentiment que la DGFIP a assuré sa mission, elle ne dit pas dans quelles conditions et permet surtout à notre ministre de se faire mousser auprès du président Macron. Dans les services, on n'oublie pas que l'IR n'est que la partie visible de l'iceberg, et que la chaîne dans sa globalité n'aura pas pu être assurée convenablement... Il ne faut donc pas crier victoire trop vite, la sortie des rôles va certainement entraîner un surcroît de travail en matière contentieuse, en particulier pour la TH...

Bref, on n'a pas encore le c.... sorti des ronces !

Pour finir sur l'accueil, le directeur a indiqué aux responsables de service que pour franchir ce nouveau cap ils devaient associer les agents afin de faire remonter les organisations proposées et les problèmes rencontrés.

A compter du 15 juin, l'objectif est de tendre vers un retour à la normale. Pour autant, le présentiel reste conditionné à la règle de distanciation pour les agents qui reviendraient en présentiel. Les chefs de services doivent donc travailler sur l'optimisation de leur service en terme d'espace. Si les espaces ne permettent pas d'accueillir les agents, le principe de rotation demeure.

Prime exceptionnelle :

Pour rappel, la période de référence pour les agents bénéficiaires est le PCA (du 16 mars au 17 mai). Le directeur nous indique avoir pris la décision d'exclure du dispositif les AGFIP et AFIP.

Il a également décidé de ne pas limiter le nombre de possibilité. 30 % des agents en seront bénéficiaires. Cela correspond à 444 agents Isérois. Parmi eux, 30 % auront 1000 euros, les autres auront 330 euros. Le recensement des « heureux élus » a été effectué par le biais de Sirhius, codifié et remonté au service RH par vos chefs de services.

Pour Solidaires Finances Publiques 38, la reconnaissance au travers d'une prime "one shot" n'est pas la solution. Une certitude, les temps partiels sont pénalisés. Comme toute prime ponctuelle et « fléchée », cela risque d'amener une ambiance délétère dans les services et de nombreux mécontents. La seule et unique façon de reconnaître l'investissement de tous les agents (en temps de crise ou pas d'ailleurs) est une véritable revalorisation salariale pérenne, un point d'indice dégelé, rattrapé, puis augmenté, un rétablissement des plans de qualification, et/ou une reconnaissance indemnitaire pérenne par le biais de l'IMT, etc.

Pour finir, cette prime sera versée avec la paye de juillet.

Nul doute que vous serez nombreux à être déçus...

« Pourquoi je n'ai eu que 330 euros ? Pourquoi je n'ai rien eu ? Etc etc »

Nous vous invitons dans ces cas à aller demander des explications aux décideurs : votre chef de service et les RH. Ils se feront un plaisir de vous expliquer la raison du pourquoi...

Ordonnance congés :

Si l'ordonnance de la honte s'applique aussi en Isère, la direction a annoncé quelques assouplissements, comme par exemple la possibilité de déduire les reports 2019 (le DG ayant également annoncé cette possibilité). Malheureusement ces assouplissements restent à la marge et beaucoup trop de collègues vont se voir voler un nombre non négligeable de RTT et de congés.

Comme pour la prime, c'est sur la codification de votre situation dans Sirhius que le vol s'appliquera. Encore une fois, nous espérons que vos chefs de service ont donc convenablement fiabilisé votre situation administrative (ASA, Télétravail, présentiel...). En fonction de cette fiabilisation, la direction calculera les jours volés pour chaque agent, transmettra l'information aux chefs de service qui eux mêmes en informeront leurs agents.

N'hésitez donc pas à interroger vos responsables pour obtenir des explications sur le calcul, qui pourrait être particulièrement flou dans certains cas, voire peut-être totalement faux pour d'autres.

Les élus Solidaires et CGT ont de nouveau fait savoir tout le mal qu'il pensaient de cette ordonnance.

A contrario, pour la CFDT, il ne s'agit absolument pas de vol de congés, mais d'une contribution normale à l'effort national dans la période de crise... A bon entendeur...

Questions diverses :

Congés annuels : suite à notre demande, la direction nous a affirmé qu'il n'y aurait aucun refus de congés (ou de limitation). La fatigue physique et psychologique est évidente et chaque agent aura bien besoin de congés. Pour autant, elle précise que les chefs de service devront s'assurer que la continuité du service soit assurée, comme tous les ans, mais en tenant compte du contexte particulier.

Mutations : suite au message de la DG sur le mouvement national des contrôleurs, nous avons sollicité la direction afin de modifier la date limite de dépôt des vœux en local dans Aloa pour les B. Cela devrait être le cas, mais à ce jour pas encore de date prévue.

Entretien professionnel : nous avons demandé à la direction de ne pas oublier d'informer les agents de la reprise de la procédure quand celle-ci sera relancée. En effet, pour les agents qui avaient déjà eu leur entretien avant le confinement, ils ne doivent pas perdre leur droit et rater le délai pour un éventuel recours hiérarchique.

Prochain CTL le 30 juin 2020 (points à l'ordre du jour : le protocole accueil de Rhin et Danube, organisation de la direction-crédation d'une division accueil, questions diverses).

Les élus de Solidaires Finances Publiques

Isabelle FERRUCCI, Jean-Marc GEOFFRAY, Ludovic PLOTON, Sylvie KAMINSKI,
Patricia REOLON, Fabienne RICAUD, Maude FOUR, Thérèse PLOTON, Fabienne DUSSAUD,
Christophe BRUN.